

PROGRAMME LEADER 2014-2020

Compte-rendu du 4^{ème} Comité de Programmation LEADER du GAL Balagne lundi 21 octobre 2019

Le comité de programmation du Groupe d'Action Locale du pays de Balagne, dûment convoqué le 7 octobre 2019, s'est réuni au pays de Balagne, à l'Île-Rousse, le lundi 21 octobre 2019 à 14h00.

COLLÈGE DES ACTEURS LOCAUX PUBLICS – 3 votants						
	Délégués Titulaires	Présent	Excusé	Absent	Délégués Suppléants	Présent
CCCB	Jean-Marie SEITE	x			Jean-Michel NOBILI	
	François MARCHETTI			x	Maurice PARIGGI	
	Roxane BARTHELEMY			x	Marie-Josée SALVATORI	
CCIRB	Paul LIONS Président du GAL	x			Josephine MARTELLI	
	Pierre POLI	x			François ANTONIOTTI	
	Attilius CECCALDI		x		Laurent CECCALDI	
COLLÈGE DES ACTEURS LOCAUX PRIVÉS - 2 votants						
Chambre d'Agriculture de Haute-Corse	Pierre ACQUAVIVA		x		Thierry ACQUAVIVA	
Chambre des Métiers et de l'Artisanat Hte-Corse	Virginie TORRELLI			x	Jean-François AGOSTINI	
Personnalité qualifiée Maîtrise de l'Energie	Stéphanie MARANINCHI	x			Romain SIMON	
Personnalité qualifiée Foire Rurale	Joseph-Marie TEALDI Vice-Président du GAL		x		Jean-Marc ROCCHI	
Personnalité qualifiée Agronomie	Abigaïl CAUDRON		x		Laetitia HUGOT	
Personnalité qualifiée Entreprise et Innovation	Georges GUIRONNET		x		Stan LECLERQ	x
Personnalité qualifiée Tourisme	Olivier BIANCONI		x		Claude CASTELLANI	

Assistaient également à la réunion : 3 non votants

- | | |
|----------------------------|--|
| ○ Marie-Françoise BALDACCI | Autorité de gestion à la Collectivité de Corse |
| ○ Florence PINASCO | GAL du pays de Balagne |
| ○ Sandrine CARNER | GAL du pays de Balagne |

VÉRIFICATION DU DOUBLE QUORUM :

Collège public : Nombre de présents : 3 sur 6 Nombre de voix autorisées : 3	Nombre total de voix autorisées : 9
Collège privé : Nombre de présents : 2 sur 7 Nombre de voix autorisées : 2	Le quorum n'est pas atteint 5 voix/13 dont 2 relevant du collège privé

Lors de chaque vote, le ou les membre(s) du comité de programmation qui a (ont) un intérêt direct dans le projet présenté, sort(ent) de la salle de réunion afin de ne pas participer à la prise de décision.

Le nombre effectif de votants peut différer ainsi d'un vote à l'autre.

Le Président du GAL, Paul LIONS préside la quatrième réunion du comité de programmation Leader du pays de Balagne et constate que la règle du double quorum n'est pas respectée (plus de la moitié des membres présents dont au moins la moitié appartient au collège du secteur privé).

Le Comité de Programmation ne peut pas délibérer valablement. Cependant le présent comité n'a pas de décision à prendre ce jour et peut se réunir pour travailler sur les différents projets.

Il est rappelé que le Groupe d'Action Locale est composé du comité de programmation et de l'équipe technique.

Rappel de l'ordre du jour :

1. Approbation du compte-rendu du Comité de programmation Leader du 14 mai 2019
2. Point sur l'état d'avancement du programme Leader en Balagne
3. AMO portant sur le marché d'inventaire et géo-référencement des ouvrages en pierre sèche sur le territoire de Balagne
4. Inventaire et diagnostic des sources et fontaines sur le territoire de Balagne
5. Point sur les actions liées à l'aménagement des jardins
6. Montage des 2 projets de coopération :
 1. Avec le territoire du Lubéron
 2. Avec les territoires corses
7. Informations et questions diverses

Contenu du dossier distribué aux membres du CP : ordre du jour, compte-rendu du 3ème comité de programmation Leader du 14 mai 2019

Tous les comptes-rendus du comité de programmation sont accessibles depuis le site internet du pays de balagne : <http://www.pays-de-balagne.corsica/developpement.php?control=36>

M. Paul LIONS accueille les participants en remerciant l'ensemble des membres présents.

Paul LIONS ouvre la séance à 14h15, Il annonce l'ordre du jour.

1- Approbation du compte-rendu du Comité de programmation Leader du 14 mai 2019

Le Président du GAL soumet pour validation le compte-rendu du comité de programmation Leader du 14 mai 2019. Aucune remarque n'est formulée.

2- Point sur l'état d'avancement des dossiers du programme Leader en Balagne

Mesure	Nom du projet	Date dépôt du dossier	Attente du GAL
19.2	Inventaire et diagnostic des sources et fontaines	02/02/18	Fin de la réception des offres au 18/10/2019. 1 seule offre reçue de CETA environnement pour un montant de 45.925 € ht.
19.2	AMO portant sur le marché d'inventaire et de géo-référencement des ouvrages en pierre sèche	16/07/18	Projet en cours par la société Freelance géomatique. Rapport de l'état de l'art envoyé la semaine dernière
19.2	Jardins familiaux Migliani	25/07/18	En attente de l'avis d'éligibilité de l'autorité de gestion – Prévoir consultation écrite du comité de programmation Leader et passage en précorépa le 5/12/2019.
19.2	Jardin pédagogique du village de Galeria	09/08/18	Convention attributive de subvention ok le 4 juillet 2019
19.2	jardin pédagogique A SORA à Lama	16/08/18	Convention attributive de subvention ok le 4 juillet 2019
19.2	jardins familiaux à Corbara	05/09/18	En attente du retour de la commune de Corbara pour suite à donner

19.2	Jardins familiaux L'ortu di a Funtanaccia à Ville di Paraso	04/10/19	En attente de l'avis d'éligibilité de l'autorité de gestion – Passage en précorépa possible le 05/12/2019
19.4	Fonctionnement du GAL 2016	04/12/17	Attente paiement solde
19.4	Fonctionnement du GAL 2017	04/12/17	Attente paiement solde
19.4	Fonctionnement du GAL 2018	04/12/17	Attente paiement solde
19.4	Fonctionnement du GAL 2019	25/10/18	En attente de l'avis d'éligibilité de l'autorité de gestion
19.4	Fonctionnement du GAL 2020	10/09/19	En attente de l'avis d'éligibilité de l'autorité de gestion
nc	Modification de la convention tripartite GAL/CTC/Odarc	23/05/19	Modification de la fiche action n°3 « travaux et équipements » Rajout dans les dépenses éligibles : acquisitions foncières, débroussaillage, études préalables, suivi des travaux DAEI avis favorable

Maquette financière du programme Leader au 21 octobre 2019

fiches-actions	Enveloppe allouée	Dossiers déposés	Dossiers programmés	Dossiers engagés	Dossiers payés	Reste à programmer
Action 1 : ETUDES et recherches	132 000,00 €			2 38 400,00 €		93 600,00 €
Action 2 : ANIMATION ET FORMATION	62 075,90 €					62 075,90 €
Action 3 : TRAVAUX et équipement	411 000,00 €	3 187 664,83 €	2 62 398,72€			348 601,28 €
Action 4 : COOPERATION interterritoriale et transnationale	171 000,00 €					171 000,00 €
Action 5 : ANIMATION, fonctionnement, gestion, Communication du GAL	258 691,96 €	2 101 600 €		4 2016 : 20 228,54 € 2017 : 30 591,08 € 2018 : 43 135,58 €	3 avances à 50 %	164 736,76 €
TOTAL	1 034 767,86 €	5 289 264,83 €	2 62 398,72 €	6 132 355,20 €		840 013,94 €

M. Jean-Marie SEITE, Président du PETR du pays de Balagne, structure qui porte le Groupe d'Action locale du pays de Balagne, soumet l'intention de déposer les dossiers de demande de soutien financier pour le fonctionnement du GAL des années à venir 2021, 2022 et 2023 dès à présent étant donné les délais d'instruction et de paiement de ces dossiers.

Le PETR n'a toujours pas pu clore les dossiers de fonctionnement du GAL pour les années 2016, 2017 et 2018. Les demandes de paiement ne sont toujours pas traitées et la convention attributive de subvention Leader pour le fonctionnement 2019 n'est toujours pas signée.

Le PETR a du recourir à un emprunt bancaire. Force est de constater que le programme européen Leader 2014-2020 nécessite une trésorerie importante pour porter les projets. Le versement de la subvention se fait après avoir réalisé les dépenses (sur factures acquittées). Les collectivités publiques sont de plus en plus sollicitées et la trésorerie de plus en plus sensible avec des budgets contraints.

Marie-Françoise BALDACCI informe les membres présents que deux conventionnements n'ont pu être formalisés pour les GAL Centru di Corsica et Una Terra Dui Mari (ex GAL des 2 Massifs) avec la Collectivité de Corse pour la mise en oeuvre du programme européen Leader 2014-2020.

Le redéploiement des crédits initialement affectés à ces deux structures est prévu. Il conviendra de programmer des dossiers supplémentaires en conséquence.

Florence PINASCO soumet au comité de programmation Leader, l'idée de créer, au sein du comité de programmation, des comités de pilotage pour les projets suivants :

- Projets d'étude et de diagnostic des sources et fontaines
- Projet d'inventaire et géoréférencement des ouvrages en pierres sèches
- Projets de coopération

En raison du faible nombre de membres présents, le comité décide qu'il est préférable de ne pas constituer ces comités de pilotages avec des membres volontaires et de convier pour chaque réunion l'ensemble des membres du comité de programmation Leader

3- AMO portant sur le marché d'inventaire et géo-référencement des ouvrages en pierre sèche sur le territoire de Balagne

Dans le cadre de la fiche d'instruction du programme Leader « études et inventaires », sous mesure 19.2 « aide à la mise en oeuvre d'opérations dans le cadre de la stratégie de développement local mené par les acteurs locaux », le pays de Balagne a lancé une Mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour la mise au point du marché d'inventaire et de géo-référencement des ouvrages en pierre sèche sur le territoire du pays de Balagne. Cette mission a été confiée à la société Freelance géomatique pour un montant de 9 900 € ht soit 11 880 € ttc.

Cette mission comprend :

- L'analyse des besoins : quels attendus pour quels développements / utilisations ?
- L'état de l'art en photogrammétrie – télédétection – Intégration SIG
- La mise en cohérence outils – besoins - moyens

- L'aide à la décision portant sur le choix de la prestation à réaliser
- La définition de la technique et de la méthode à mettre en œuvre
- La rédaction des pièces techniques du marché public à lancer

Le Président du GAL, Paul LIONS rappelle qu'un comité de pilotage n°2 se tiendra le **mercredi 30 octobre 2019 à 14h30**. Son objectif est de définir le choix de la méthode afin que le prestataire puisse rédiger les pièces techniques du marché.

Le rapport de l'état de l'art a été transmis à l'ensemble des membres titulaires du comité de programmation Leader par courrier électronique le vendredi 11 octobre 2019.

Monsieur Stan Leclercq demande à être destinataire de ce rapport.

Les contraintes de planning liées au financement du marché d'inventaire et de géoréférencement étant susceptibles d'impacter le déroulement de la mission d'AMO, une suspension de la mission pourra être envisagée après validation des pièces techniques rédigées par l'AMO, jusqu'à la confirmation du financement de la mission d'inventaire et de géoréférencement qui en permettra le lancement effectif.

4- Inventaire et diagnostic des sources et fontaines sur le territoire de Balagne

Dans le cadre de la fiche d'instruction du programme Leader « études et inventaires », sous mesure 19.2 « aide à la mise en œuvre d'opérations dans le cadre de la stratégie de développement local mené par les acteurs locaux », le projet d'inventaire et diagnostic des sources et fontaines a été programmé par le Groupe d'Action Locale du pays de Balagne, afin de recenser les ressources exploitables et favoriser la reconquête d'espaces.

A ce titre, une consultation a été lancée pour ce marché de prestations intellectuelles (MAPA) le 18 septembre 2019 avec pour date limite de réception des offres le vendredi 18 octobre 2019. Une seule offre de CETA environnement d'un montant de 45 925 € ht est parvenue. Le budget maximum de cette opération est de 40 000 € ht et il convient d'engager une négociation sur cette offre concernant le prix afin que celui-ci respecte le budget prévu initialement.

5- Point sur les actions liées à l'aménagement des jardins

Le 23 février 2018 à 13h53, le GAL du pays de Balagne a lancé un appel à manifestation d'intérêt, par courriel aux 36 communes de Balagne concernant l'action liée à l'aménagement de jardins familiaux ou de jardins pédagogiques, dans le cadre du programme Leader 2014-2020.

8 communes ont répondu. Les municipalités de Costa et Santa-Reparata di Balagna ont annulé leurs demandes.

Tout au long de la programmation, d'autres municipalités nous ont fait part de leur intention de déposer un dossier de demande de financement.

La Liste des communes par ordre alphabétique est la suivante :

Mairie de Corbara	Jardins familiaux	100 595.00 €
Mairie de Calenzana	Jardins familiaux	nc
Mairie de Galeria	Jardin Pédagogique I Pampasgioli	51.898,00 €
Mairie de Lama	Jardin Pédagogique A Sora	45 600,00 €
Mairie d'Olmi Cappella	Jardins familiaux	nc
Mairie de Pigna	Jardins familiaux Migliani	19 683,95 €
Mairie de Sant'Antonino	Jardins familiaux	nc
Mairie de Speloncato	Jardins familiaux E VALLE	nc
Mairie d'Urtaca	Jardins familiaux	nc
Mairie de Ville di Paraso	Jardins familiaux L'ortu di a Funtanaccia	170 800,00 €

Des dossiers sont stoppés suite aux problèmes d'embroussaillage qui empêchent la visibilité des terrains et des murs, bloquant ainsi le chiffrage des projets car les travaux de débroussaillage et les études préalables permettant le chiffrage des dossiers ne sont pas éligibles .

Le pays de Balagne devra s'attacher à contacter les services en charge de la modification de la convention relative à la mise en œuvre du programme européen Leader 2014-2020 pour demander à ce que notre demande d'avenant soit mise en application. Cette demande écrite date du 23 mai 2019.

Marie-Françoise BALDACCI précise que pour l'éligibilité des dépenses, il sera pris en compte la date de la demande d'avenant et non la date de l'avenant.

6- Montage des projets de coopération

Le GAL du pays de Balagne dans le cadre du programme européen Leader 2014-2020 « développer une économie productive valorisant les potentialités et les ressources endogènes du pays de Balagne », s'attache à valoriser les ressources locales qu'elles soient issues de la filière agricole ou du BTP

La coopération est orientée sur la valorisation de la construction biosourcée qui pourrait comprendre 2 projets :

1. Edition d'un guide interactif de la construction biosourcée afin de promouvoir la construction bio et géo-sourcée dans toutes ses composantes (économique, écologique, énergétique et patrimoniale) : coopération avec le territoire du Lubéron
2. Construire un référentiel de formation à la construction biosourcée en zone méditerranéenne : coopération avec les autres GAL de Corse

Avec le territoire du Lubéron

M. Paul LIONS, le Président du GAL, rappelle à l'ensemble des membres du comité de programmation Leader qu'une visite sur le territoire du Lubéron a eu lieu au mois d'avril dans l'objectif de monter un projet de coopération Leader sur la thématique de la valorisation des

matériaux biosourcés. Ce déplacement a permis de rencontrer une association d'insertion qui produit des briques de terre crue compressée.

En mai 2019 il a été proposé à M. Savelli, gérant de la Socoda qui est la seule entreprise sur le territoire qui maîtrise toute la filière de production de parpaing et sa commercialisation, de s'emparer du projet de fabrication de briques de terre compressée et de réaliser une étude qui pourrait être financée dans le cadre de ce programme Leader à 80 % sur la fiche action n°1 « études et inventaires ».

M. SAVELLI a mené des investigations au mois d'août auprès de fabricants de briques de terre crue sur le continent. Il en ressort qu'une exploitation industrielle ne peut être envisagée en raison de 3 facteurs :

- la ressource principale, la terre, doit être issue d'une carrière qui garantisse une fourniture à la demande. Hors, il n'existe pas en Balagne de carrière de terre et l'exploitation de terre issue de terrassement est d'une part aléatoire et d'autre part nécessite à chaque fois une analyse qui coûte 1500 €.
- le processus de fabrication nécessite beaucoup de manutention (tamisage, stockage, conditionnement) pour des unités très lourdes (3x plus lourd qu'un agglo) et beaucoup de temps (2 mois de séchage). Le prix de revient, et donc de vente, est très cher.
- La surface couverte nécessaire à l'installation d'une unité de fabrication est importante : stockage de la terre, unité de fabrication, secteur de séchage, stockage sur palettes. Hors, il n'y a pas de disponibilité de foncier d'activité aujourd'hui en Balagne.

Jean-Marie SEITE propose d'associer l'État au projet pour mener une expérimentation.

Florence PINASCO demande si le BRGM pourrait contribuer au projet afin de localiser les gisements de terre.

Stéphanie MARANINCHI souligne que l'entreprise de Monsieur LAUGA, implantée à Patrimonio, est spécialisée sur la construction en terre crue sous forme de briques ou banchée.

Paul LIONS présente le projet concernant l'élaboration d'un guide interactif de la construction biosourcée qui valorisera les méthodes de mise en œuvre pour les professionnels et les particuliers avec des entrées par matériaux, concepteurs, maçons, ...

Le Parc du Lubéron est intéressé pour participer à ce projet avec un GAL Sarde.

Florence PINASCO indique qu'il est possible que le territoire du GAL Corse Orientale et du GAL OTVS puissent être associés à ce projet. Elle précise que le travail d'inventaire et de conception de ce site internet sera réalisé par un prestataire externe.

Avec les territoires Corse

Lors de la dernière coopération avec le GAL des 2 massifs au cours du programme européen Leader 2007-2013, le GAL Balagne avait fourni un gros travail d'animation et de structuration de la filière pierre sèche : organisation d'un examen CQP "ouvrier professionnel en pierre sèche", des ateliers d'initiation pour la population résidente, la réalisation d'un livre photo sur la valorisation de la pierre sèche et l'organisation des premières rencontres de la pierre sèche en Corse.

Afin de poursuivre ces efforts, Le GAL Balagne souhaite organiser, sur la programmation 2014-2020, un autre projet de coopération avec un ou des GAL corse portant sur **la mise en place d'une**

formation à la construction en matériaux biosourcés. L'objectif serait d'élaborer le programme pédagogique d'une formation qualifiante pour les professionnels du bâtiment, en mobilisant les différents intervenants de chaque territoire. (Il existe un titre professionnel de niveau IV "Ouvrier Professionnel en Eco-Construction" qui pourrait être visé ?).

Au delà des échanges de compétences et transfert de savoir-faire des territoires, nous souhaiterions encourager l'émergence et la qualification des filières, de la production à la mise en œuvre de matériaux bio et géo sourcés.

Une réunion s'est tenue le 23 septembre 2019, en présence de tous les GAL Corse souhaitant s'impliquer dans la démarche et de Sébastien Frémont du GIPACOR pour discuter de ce projet et mettre en exergue les besoins de chaque territoire.

Une autre réunion de travail devra se tenir en novembre afin d'affiner le projet de coopération avec les GAL Castagniccia, GAL OTVS et GAL Corse Orientale.

Stan Leclerq regrette qu'il soit difficile de trouver en Corse des matériaux de construction issus du territoire, il prend pour exemple, le parquet en bois de pin Laricio.

Jean-Marie SEITE, en tant que maire de la commune de Galeria a fait construire l'école du village avec un bardage extérieur en bois Corse par conviction. Le chantier a pris 4 mois de retard. La complexité a été d'envoyer le bois sur le continent pour séchage.

Paul LIONS, indique qu'à Pioggiola, il y a une volonté de relancer la filière bois. Sur la forêt de Tartagine, l'exploitation a dû s'arrêter car le pont ne permet pas le passage des camions.

7- Informations et questions diverses

Projets de valorisation des ouvrages en pierre sèche

Sandrine CARNER rappelle que le pays de Balagne poursuit ses efforts sur la valorisation de la filière pierre sèche et qu'une initiation à la restauration des ouvrages en pierre sèche a eu lieu **les 27 et 28 septembre 2019 à Calvi** à l'attention de la population résidente dans le cadre de la convention TEPCV, par le pays de Balagne en collaboration avec le Greta de la Haute-Corse.

Une autre formation de restauration des ouvrages en pierre sèche du CNFPT en collaboration avec le pays de Balagne à l'attention des agents du secteur public se déroulera **les 4, 5, 6, 14 et 15 novembre sur la commune de Santa-Reparata di Balagna**.

En parallèle, **les 14 et 15 novembre 2019 aura lieu à Santa-Reparata di Balagna**, une formation à l'attention des prescripteurs dont l'objectif est d'acquérir les connaissances scientifiques et techniques permettant de comprendre les spécificités des ouvrages en pierre sèche et de pouvoir ainsi prescrire réparations et constructions. Celle-ci est organisée par la DREAL de Corse en collaboration avec la Fédération Française des Professionnels de la Pierre Sèche et le pays de Balagne.

Mise en place d'un atelier de transformation collectif en Balagne

Stan Leclerq membre de l'association Una Lenza da annacquà rappelle que l'ancien programme Leader de Balagne a financé un projet, porté par son association, concernant la mise en œuvre des circuits-courts collectifs en Balagne. Dans le cadre de ce projet, un stérilisateur à usage collectif

pour les maraîchers balanins a été financé à hauteur de 60% afin de permettre la conservation des aliments et/ou la transformation du surplus.

Pour qu'il soit accessible à tous, un espace dédié, répondant aux règles générales d'hygiène et de sécurité, devait être trouvé en Balagne en ayant la meilleure localisation géographique.

En 2017, le pays de Balagne a accompagné l'association en réalisant une étude sur le terrain auprès des exploitants agricoles qui souhaitaient utiliser ce service suivi d'une étude technico-économique d'A Prova.

Beaucoup de membres de cette association se sont déplacés sur la plaine orientale et la région Bastiaise. La mise en service de l'autoclave n'a pas pu être réalisée.

Cependant, il souligne que ce projet vient d'être relancé.

3 jeunes de la commune de Belgodere se sont regroupés en SCOP, ils viennent de prendre le local communal de l'ancienne boucherie. Ce lieu est entièrement aux normes et Stan Leclercq annonce qu'il a bénévolement réalisé les travaux de raccordement électrique et mis en service cet appareil. L'association una lenza da annacquà met à disposition cet autoclave via une convention avec cette SCOP.

Seule une personne habilitée va pouvoir faire fonctionner cet appareil pour des raisons d'hygiène et réglementaires.

Cet outil sera le seul disponible sur toute la Corse et il est opérationnel depuis cette semaine.

Il pourra servir pour les exploitants agricoles, restaurateurs, particuliers et personnes extérieures au territoire de Balagne.

Paul LIONS, Président du GAL, remercie les participants et lève la séance.

Fait à l'Île-Rousse, le 25 octobre 2019

Monsieur Paul LIONS,
Président du GAL pays de Balagne